

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 26 SEPTEMBRE 2003**

**Etaient présents :** Mrs et Mmes VAUCLIN – DURAND – PAQUET – AUBIN – MEGIE – ROBERT – BECEL – MAHEUT – CASNA – DUVAL – DREGE – de la BRETECHE – BEQUET – GENAIN

Pouvoirs : Mme FORIN pouvoir à Mr PAQUET

Mme VINCENT pouvoir à Mr AUBIN

Mr de ROUVRAY pouvoir à Mr de la BRETECHE

Mr MENTRE pouvoir à Mr VAUCLIN

Mme CHESNAIS pouvoir à Mme BECEL

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

**N°583 - TARIFS CANTINE – ANNEE 2004 : Rapporteur Mr MEGIE**

Par arrêté du 16 juin 2003, paru au journal officiel du 26 juin 2003, le Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a fixé, pour l'année scolaire 2003.2004 à 2.3 % le taux annuel prévu au premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 19 juillet 2000 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public.

Pour la Commune de VILLERS SUR MER, les nouveaux tarifs sont donc :

	Villers sur Mer	Extérieurs
Primaires	28.40 €	34.70 €
Maternelles	24.60 €	32.30 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité adopte ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2004 et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

**N°584 - DEMANDE DE SUBVENTION – ABRIS BUS AU CONSEIL GENERAL :**  
**Rapporteur Mr DURAND**

Dans le cadre des circuits des bus verts, le Conseil Général procède à l'attribution de subventions lors de la réalisation d'abris bus.

La Commune de VILLERS SUR MER envisage le remplacement de 2 abris bus, situés sur le circuit.

Le montant des travaux se décompose de la manière suivante :

- 2 abris	7 299.56 €
- 2 bancs	723.22 €
- 2 poses	1 829.38 €
- 2 corbeilles	774.44 €
- 2 caches horaires	320.76 €
	-----
TOTAL HT	10 947.36 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité sollicite une subvention auprès du Conseil Général (30 % du prix unitaire de l'achat de l'abri bus hors taxes) et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

**N°585 - VENTE DE TERRAINS : Rapporteur Mr PAQUET**

Dans le cadre de la gestion des espaces fonciers de la Commune, Monsieur COURAYE nous a proposé d'acquérir une bande de terrain jouxtant sa propriété rue des Mouettes dans le prolongement d'un transformateur EDF.

Cette bande de terrain, cadastrée section AK n°290 d'une surface de 33 m<sup>2</sup> a été évaluée par le service des domaines à 1250 €. Tous les frais sont à la charge de Monsieur COURAYE.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise cette vente de terrain (parcelle cadastrée section AK n°290) et ce après avoir pris connaissance de l'avis des domaines (1250 €) à Mr COURAYE moyennant le prix de 1250 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et tout acte ou document relatif à cette affaire.

**N°586 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS : Rapporteur Mr MEGIE**

Dans le cadre de la gestion du tableau des emplois, compte tenu des actualisations il convient de créer un poste d'ATSEM, 1<sup>ère</sup> classe et ce à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2003.

Cette création répond à une régularisation de dossier.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise cette création de poste et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

**N°587 - ECRITURES BUDGETAIRES – VIREMENTS DE CREDITS : Rapporteur Mr VAUCLIN**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité décide les ouvertures, virements et opérations de crédits suivants :

*1) En dépenses de section d'investissement*

- Op 601 – cpte 23 - réalisation HLM Rosière	+ 1 000 €
- Op 0303 – cpte 23 – travaux sur bâtiments	+ 40 000 €
- Op 0103 – cpte 21 – acquisition de matériels divers	+ 44 000 €

*En recettes de section d'investissement*

- FCTVA	+ 85 000 €
---------	------------

*2) En dépenses de fonctionnement*

- Chap 012 – charges de personnels	+ 18 000 €
- Chap 011 – cpte 6288 – autres services	- 18 000 €

*3) Ecritures budgétaires (régularisation d'actif)*

Dépenses de fonctionnement

- cpte 675	+ 44 298 €
------------	------------

## Recettes de fonctionnement

- cpte 775	+ 1 004 €
- cpte 776	+ 43 294 €

## Dépenses d'investissement

- Cpte 191	+ 43 294 €
------------	------------

## Recettes d'investissement

- cpte 2182	+ 43 294 €
-------------	------------

*4) Opération d'investissement*

## Opération 04.03 – réalisation d'une zone d'activités

## Dépenses d'investissement

- cpte 23.15 - travaux	+ 200 000 €
------------------------	-------------

## Recettes d'investissement

- cpte 7015 - vente de terrains	+ 200 000 €
---------------------------------	-------------

**N°588 - MARCHE AVEC PROCEDURE SIMPLIFIEE – ZONE D'ACTIVITES : Rapporteur Mr DURAND**

Dans le cadre de l'achèvement des travaux, rue des grives et de l'extension de la zone d'activités économiques, il convient de lancer une procédure de marché simplifié.

Ce marché prévoit l'éclairage, les réseaux et bien entendu, la mise en forme du terrain pour accueillir les entreprises.

Compte tenu du montant prévisionnel du marché inférieur à 200.000 € TTC, un marché avec procédure simplifiée peut être retenu.

Un avis public à concurrence est lancé et différentes entreprises proposeront leurs prix.

Le cahier des charges est mis au point par le Cabinet LALLOUET.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à lancer cette procédure, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

**N°589 - VENTE DE TERRAINS – ZONE D'ACTIVITES : Rapporteur Mr DURAND**

Dans le cadre de la réalisation de la zone d'activités économique de Villers sur Mer, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux ventes de terrains.

Compte tenu de l'estimation détaillée du Cabinet LALLOUET (88 085 € TTC) pour les travaux d'extension de la zone, compte tenu de la superficie (de l'ordre de 11 244 m<sup>2</sup>) et de la subvention octroyée par le Conseil Général (8 675 €) le prix de revient s'établit à 7 €/m<sup>2</sup>(arrondi).

L'estimation des Domaines sur le terrain des Hôtels et Casinos de Deauville s'est établit à 6.12 €/m<sup>2</sup>.

De nombreuses candidatures nous sont parvenues. Il est à noter que la Commune conservera une parcelle afin de procéder au stockage de divers matériels.

En outre, l'implantation de ces entreprises est bénéfique pour le développement économique de la zone et plus spécialement de la Commune de VILLERS SUR MER.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les actes de cession à intervenir sur cette zone d'activités moyennant la somme arrondi de 7 €/m<sup>2</sup> (compte tenu de l'avis des Domaines : 6.12 €/m<sup>2</sup> ; terrain des hôtels et casino ) et ce afin de favoriser le développement économique de la Commune et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

### **N°590 - CONVENTION EPBS –ACQUISITION DE TERRAINS : Rapporteur Mr VAUCLIN**

Une opportunité s'est présentée à la Commune d'acquérir une réserve foncière, route de Beaumont.

Ces terrains qui appartiennent pour partie à la SCI LES CHAMPS RABATS et pour partie à LA FINANCIERE D'AUJOURD'HUI pourront être mis en valeur par la réalisation à terme de logements collectifs, individuels et de terrains à bâtir, en collaboration avec l'OPAC.

Ces terrains sont cadastrés pour la SCI DES CHAMPS RABATS :

section AM	105	28.798 m <sup>2</sup>
AM	15	1.445 m <sup>2</sup>
AM	16	970 m <sup>2</sup>
AL	7	2.700 m <sup>2</sup>
AI	a (118)	2.100 m <sup>2</sup>

Ces terrains sont cadastrés pour LA FINANCIERE D'AUJOURD'HUI :

Section AL 6	8.983 m <sup>2</sup>
--------------	----------------------

Tous ces terrains correspondent aux besoins de la Commune pour réaliser ce projet.

Toutefois, compte tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement rendant nécessaire une période de réserve foncière, il est proposé au Conseil Municipal de demander l'intervention de l'Etablissement Public de la Basse Seine et de lui confier la finalisation de ces opérations avec les propriétaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- décide l'acquisition des parcelles AM 105, AM 15, AM 16, AL 7, AI a (118), AL 6,
- demande l'intervention de l'E.P.B.S pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve publique en vue d'un projet en collaboration avec l'OPAC ,
- s'engage à racheter le terrain dans un délai de 5 ans,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'E.P.B.S et tous les actes nécessaires avec l'Etablissement Public de la Basse Seine
- décide que l'indemnité d'éviction du fermier sera prise en charge par la commune,

- et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire, et notamment les actes d'achats et ce compte tenu de l'estimation des domaines de 6.75€/m<sup>2</sup> en zone 1NA ; 12€/m<sup>2</sup> en zone U.C (marge de négociation de 10%) avec un accord à l'amiable de 432.156€ avec la S.C.I « les champs Rabats » et de 60.635€ HT avec la Financière d'Aujourd'hui.

#### **N°591 - EPIC – STATUTS - DESIGNATION DU COMPTABLE : Rapporteur Mr VAUCLIN**

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur le principe de création d'un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial destiné à remplir les fonctions d'Office de Tourisme et d'Animations et à désigner les membres du comité de direction.

Etant précisé que le comptable de l'EPIC sera Monsieur le Trésorier Principal de Trouville sur Mer, il convient que le Conseil Municipal délibère aussi sur les statuts de cet EPIC.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, adopte ces statuts et désigne Monsieur le Trésorier payeur de Trouville-Deauville et du canton comme comptable de l'E.P.I.C.

#### **N°592 - AFFECTATION DE TAXES A L'EPIC : Rapporteur Mr VAUCLIN**

Dans le cadre de la gestion de l'EPIC, il convient que le Conseil Municipal délibère sur les produits de taxe à verser à l' EPIC pour l'année 2004 :

- taxe de séjour : intégralité
- prélèvement sur le produit des jeux dans le Casino : à hauteur minimum de 250.000 € et dans la limite globale d'un montant versé de 400.000 €.

Les crédits seront inscrits au budget primitif et pourront être versés par acomptes mensuels.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise ces affectations de taxes selon la ventilation décrite ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

#### **N°593 - EPIC – AVANCE DE TRESORERIE : Rapporteur Mr VAUCLIN**

L'Office de Tourisme devra fonctionner sous forme d' EPIC à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Afin de permettre le paiement des premières dépenses, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'avances de trésorerie à l' E.P.I.C dans l'attente du vote du budget de la Ville, dans la limite de 76.000 €

Ces avances pourront être versées mensuellement et leur montant devra être remboursé au cours de l'exercice 2004.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise cette avance de trésorerie à l'Office de Tourisme-Epic dans la limite de 76.000 € et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

**N°594 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION : COMMUNE/EPIC : Rapporteur Mr VAUCLIN**

Dans le cadre de la gestion opérationnelle de l'EPIC, une convention se doit d'être réalisée entre la Commune de Villers sur Mer et l'EPIC pour notamment la gestion des bureaux ,du matériel et des personnes.

1) Les locaux concernés sont :

- Rez de chaussée de l'immeuble « Durenne » :place Mermoz ;
- Deux bureaux situés à la mairie annexe rue Boulard ;
- Une boutique située sur la digue promenade.

Ces locaux sont mis à disposition gratuitement .

2) Les biens concernés sont :

- Un véhicule type « saxo » ;
- Du matériel bureautique et de reprographie ;
- Du mobilier de bureau ;
- Du matériel divers (sono,éclairage.....)

Ces biens sont mis à disposition gratuitement.

3) Le personnel concerné est :

- Un éducateur sportif 2<sup>ème</sup> classe pour un temps de 95/169<sup>ème</sup>
- Un Adjoint Administratif pour un temps de 152/169<sup>ème</sup>

Ce personnel est mis à disposition gratuitement

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

**INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : Rapporteur Monsieur VAUCLIN**

1) Dossier d'information communal sur les risques majeurs :

Le dossier d'information communal sur les risques majeurs a été élaboré par la commune.

Ce dossier met en relief les risques majeurs que peut rencontrer la population communale (inondations, mouvements de terrains, tempêtes) et les mesures que cette dernière doit prendre face à de tels événements.

La prochaine lettre de Villers sur mer comprendra une fiche synthétique qui sera en outre affichée, distribuée aux syndicats et aux propriétés les plus sensibles.

2) Mobilisation d'un emprunt inscrit au budget 2003 :

Montant : 598 000 euros (dont 15€ de timbres fiscaux);

Etablissement prêteur : Crédit Agricole ;

Durée 10 ans ;

Taux fixe annuel : 3.90%

**N°595 - RAVALEMENTS DE FACADES :Rapporteur Mr AUBIN**

Plusieurs demandes de ravalement de façades nous sont parvenues :

Propriétaire : XAVIER Bernard Adresse de l'immeuble : 7 Rue des Goëlands Statut de l'Occupation : Résidence principale
Descriptif des travaux : Ravalement des façades comprenant : lavage à haute pression des façades, reprises des fissures, mise en œuvre de deux couches de peinture coloris à l'identique, lassure des dessous de toit
Montant des Travaux : 6385.10 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 609 € à Mr XAVIER Bernard.

Propriétaire : LETOREL Madeleine Adresse de l'immeuble : 9 Rue du Commandant Franchetti Statut de l'Occupation : Résidence principale
Descriptif des travaux : Ravalement des façades comprenant : nettoyage des murs à la pression, puis peinture coloris à l'identique, nettoyage de la pierre du soubassement, peinture des dessous de toit et gouttières, des grilles et de la balustrade, de la porte de garage, de la fenêtre du soubassement.
Montant des Travaux : 7529.79 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 609 € à Mme LETOREL Madeleine

Propriétaire : CATTIAUX André Adresse de l'immeuble : 5 Boulevard Pitre Chevalier Statut de l'Occupation : Résidence secondaire
Descriptif des travaux : Réfection de l'enduit en panneaux, rejointoiement des briques et des cailloux, application d'une couche d'hydrofuge sur l'ensemble de la façade
Montant des Travaux : 38.265.91 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 609 € à Mr CATTIAUX

Propriétaire : PECHARD Amélie Adresse de l'immeuble : 34 Bd Pitre Chevalier Statut de l'Occupation : Résidence secondaire
Descriptif des travaux : Ravalement des façades comprenant : lavage à haute pression de la façade, traitement fongicide puis peinture sur la maçonnerie, peinture des fenêtres et volets.
Montant des Travaux : 16.852.57 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité octroie une subvention de 609 € à Mme PECHARD Amélie

La séance est levée à 22 H 30

